



Lutte contre les maladies non transmissibles

Rôle de l'OMS dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi de

la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (septembre 2011)

Rapport du Secrétariat

1. En mai 2000, l'Assemblée de la Santé a réaffirmé, dans la résolution WHA53.17, que la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles¹ visait à réduire la mortalité prématurée et à améliorer la qualité de la vie, et a notamment invité le Directeur général à continuer à donner la priorité à la lutte contre ces maladies. Cette Stratégie repose sur trois piliers : surveillance, prévention primaire et renforcement des systèmes de santé. Depuis 2000, plusieurs résolutions ont été adoptées pour valider des outils spécifiques aux fins de la Stratégie mondiale : la Convention-cadre pour la lutte antitabac,² la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé³ et la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool.⁴ Une série de mesures destinées à faire face à la charge que les maladies non transmissibles représentent pour la santé publique ont été adoptées en 2008 par l'Assemblée de la Santé sous la forme d'un Plan d'action pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles.⁵

2. Le premier objectif du Plan d'action est centré sur le relèvement du rang de priorité accordé aux maladies non transmissibles dans les activités liées au développement aux niveaux mondial et national, et l'intégration des activités de prévention et de lutte aux politiques de l'ensemble des ministères concernés. L'incidence considérable de l'épidémie et l'ampleur et la complexité de ses déterminants appellent une réponse allant au-delà du seul secteur de la santé ; des secteurs relevant de la

¹ Voir le document A53/14.

² Résolution WHA56.1.

³ Résolution WHA57.17.

⁴ Résolution WHA63.13.

⁵ Résolution WHA61.14 ; pour le texte du Plan d'action, voir le document WHA61/2008/REC/1, annexe 3.

responsabilité, par exemple, des ministères de l'agriculture, du commerce, des finances, du travail et de l'éducation doivent jouer un rôle.

RÉUNION DE HAUT NIVEAU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

3. Soulignant que, pour s'attaquer aux problèmes de développement et aux défis posés par les maladies non transmissibles, il fallait une action concertée, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 64/265, dans laquelle elle : a) décidait de tenir en septembre 2011 une réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, avec la participation de chefs d'État et de gouvernement ; b) décidait également de tenir des consultations sur la portée, les modalités, la forme et l'organisation de sa réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, celles-ci devant être menées à terme de préférence avant la fin de 2010 ; c) engageait les États Membres à examiner, pendant le débat plénier de haut niveau de sa soixante-cinquième session consacré à l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement, qui se tiendrait en septembre 2010, l'incidence croissante et l'impact socio-économique du taux élevé de prévalence des maladies non transmissibles dans le monde ; et d) priait le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-cinquième session, en collaboration avec les États Membres, l'Organisation mondiale de la Santé et les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies concernés, un rapport sur l'état des maladies non transmissibles dans le monde, en mettant en particulier l'accent sur les problèmes de développement rencontrés par les pays en développement.

4. La mise en œuvre des mesures devant être prises par le Secrétariat au titre du premier objectif du Plan d'action pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles a fait l'objet d'un degré de priorité élevé depuis l'adoption du Plan d'action, en mai 2008. On trouvera en annexe des informations sur les activités engagées et la chronologie des principaux événements ayant conduit à l'adoption de la résolution 64/265.

PROCESSUS AYANT CONDUIT À LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU

5. La résolution de l'Assemblée générale a donc tracé le chemin pour que tous, à l'échelle mondiale, s'efforcent de prendre en considération l'incidence des maladies non transmissibles sur le développement et a donné l'occasion aux chefs d'État et de gouvernement des pays développés et en développement d'envisager de mettre en œuvre des actions plus vigoureuses et plus coordonnées pour faire face à ces maladies. Les phases suivantes du processus préparatoire en vue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies engloberont les initiatives présentées plus bas.

Facilitateurs

6. Le 14 octobre 2010, le Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a chargé les représentants permanents de la Jamaïque et du Luxembourg auprès des Nations Unies à New York de jouer le rôle de facilitateurs et de mener des consultations sur la portée, les modalités, la forme et l'organisation de la réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, en vue de présenter un projet de résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Consultations régionales de haut niveau

7. L'OMS, ainsi que les programmes et fonds de l'ONU, les institutions spécialisées du système des Nations Unies, les commissions régionales de l'ONU et les institutions de Bretton Woods pourront être invités à tenir des consultations régionales, selon le cas, au cours du second semestre de 2010 et du premier semestre de 2011. Ce processus contribuera à la préparation de la réunion de haut niveau et à la réunion elle-même. Les États Membres intéressés accueilleront des réunions régionales pour les pays de leur région au dernier trimestre de 2010 et au premier trimestre de 2011. Le pays hôte établira un résumé des consultations régionales à titre de contribution à la réunion de haut niveau. Les réunions régionales bénéficieront du soutien de l'OMS.

Conférence ministérielle

8. La Fédération de Russie organise la première conférence ministérielle mondiale sur les maladies non transmissibles et les modes de vie sains, qui se tiendra à Moscou les 28 et 29 avril 2011. Le Ministère de la Santé et du Développement social de la Fédération de Russie accueillera cette réunion, qui sera organisée conjointement avec l'OMS. La conférence a pour but de faciliter l'examen des approches et mécanismes permettant de renforcer l'action visant à lutter contre les maladies non transmissibles et de déterminer quels sont les moyens d'intégrer pleinement cette lutte dans les activités liées au développement au niveau mondial et les décisions connexes en matière d'investissement, conformément au Plan d'action pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles. Cette conférence devrait fournir un apport utile à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dialogue informel avec la société civile et le secteur privé

9. L'OMS a organisé des consultations informelles avec des représentants d'organisations non gouvernementales et de la société civile et avec le secteur privé ; un résumé des consultations informelles sera établi à titre de contribution à la réunion de haut niveau.

Rapports sur la situation des maladies non transmissibles dans le monde

10. Conformément au Plan d'action pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles, l'OMS a élaboré un rapport sur la situation des maladies non transmissibles dans le monde, qui sera publié au premier trimestre de 2011. Ce rapport présentera les tendances observées pour les maladies non transmissibles et leurs déterminants dans tous les États Membres et analysera les données et informations recueillies dans plus de 180 d'entre eux concernant leur capacité à lutter contre les maladies non transmissibles. Il est prévu que le rapport de l'OMS contribue à l'établissement du rapport que le Secrétaire général des Nations Unies présentera à l'Assemblée générale sur la situation des maladies non transmissibles au niveau mondial, conformément à la résolution 64/265 mentionnée plus haut. Le rapport du Secrétaire général sera rédigé en étroite collaboration avec les États Membres, l'OMS et les institutions spécialisées, fonds et programmes pertinents du système des Nations Unies. Par ailleurs, le Secrétariat travaille avec les États Membres pour obtenir des données factuelles – et pour diffuser des informations à leur sujet – visant à informer les décideurs sur la relation entre les maladies non transmissibles, la pauvreté et le développement, et notamment le lien avec les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé. Plusieurs documents ont été élaborés et examinés lors d'événements internationaux et régionaux.

Auditions et consultations informelles

11. Conformément aux modalités de la réunion de haut niveau qui doivent être précisées dans la résolution mentionnée plus haut, il pourra être demandé au Président de l'Assemblée générale de tenir en temps utile des consultations ouvertes, générales et transparentes avec tous les États Membres et les autres parties prenantes intéressées, selon le cas, en vue de parvenir à l'accord le plus large possible sur l'ensemble des grandes questions liées à la réunion de haut niveau, et notamment l'adoption de résultats concis et axés sur l'action, dont les États Membres conviendront. De même, le Président de l'Assemblée générale pourra être invité à organiser, en consultation avec les représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, des organisations de la société civile et le secteur privé, des auditions interactives informelles qui pourront contribuer à la préparation de la réunion de haut niveau.

Réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

12. La réunion de haut niveau sera organisée en septembre 2011 avec la participation des chefs d'État et de gouvernement. La résolution sur les modalités précisera l'organisation de la séance plénière. Il est prévu que le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-cinquième session et le Président de la soixante-sixième session assument conjointement la présidence de la réunion. Cette dernière devrait déboucher sur l'adoption d'un document final qui suscitera un élan et un engagement à l'échelle mondiale en vue de mettre en œuvre la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles et le Plan d'action s'y rapportant, et d'intégrer cette question dans l'action menée au niveau mondial en matière de développement et dans les décisions connexes en matière d'investissement.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

13. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

ANNEXE

**CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS AYANT ABOUTI À L'ADOPTION DE LA
RÉSOLUTION 64/265 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**

2000	Mai	L'Assemblée de la Santé adopte la résolution WHA53.17, réaffirmant que la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles vise à réduire la mortalité prématurée et à améliorer la qualité de vie et fournissant une vision mondiale pour faire face aux maladies non transmissibles.
2002	Septembre	Le Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre) s'engage à élaborer un plan de mise en œuvre, qui prévoit la mise au point de programmes préventifs et curatifs en vue de tenter de remédier au problème des maladies non transmissibles et à leurs facteurs de risque.
2003	Mai	L'Assemblée de la Santé adopte la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.
2004	Mai	L'Assemblée de la Santé approuve la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé.
2006	Décembre	L'Assemblée générale des Nations Unies adopte la résolution 61/225, qui encourage les États Membres à élaborer des politiques nationales de prévention et de traitement du diabète et de prise en charge des malades.
2007	Septembre	Les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, réunis lors d'un Sommet spécial sur les maladies non transmissibles chroniques (Port-of-Spain, 15 septembre) publient une déclaration sur la nécessité d'unir leur efforts pour arrêter l'épidémie de maladies non transmissibles chroniques.
2008	Mai	L'Assemblée de la Santé approuve le Plan d'action pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles, qui fournit des orientations aux États Membres, au Secrétariat et aux partenaires internationaux.
2009	Avril	Une réunion ministérielle régionale pour l'Asie et le Pacifique, portant sur la « promotion de l'éducation sanitaire », se tient à Beijing les 29 et 30 avril 2009 dans le cadre de la préparation de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social des Nations Unies. La réunion formule des recommandations, parmi lesquelles l'accélération de la lutte contre les maladies non transmissibles au moyen de l'éducation sanitaire, notamment des actions d'éducation sanitaire peu coûteuses, simples mais efficaces.
2009	Mai	La réunion ministérielle ECOSOC/CESAO/DAES/OMS pour l'Asie occidentale est organisée à Doha les 10 et 11 mai sur le thème « Combattre les maladies non transmissibles et blessures accidentelles : grands obstacles au développement au XXI ^e siècle ». Les participants adoptent la Déclaration de Doha sur les maladies non transmissibles et blessures accidentelles, qui préconise l'intégration d'indicateurs concernant ces maladies et blessures, fondés sur des données factuelles, dans les principaux systèmes de suivi et d'évaluation aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Juillet 2009	Durant le débat général de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies (Genève, 6-9 juillet), des dirigeants nationaux et internationaux demandent que l'on mette en place des initiatives dans le domaine du développement à l'échelle mondiale afin de prendre la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles en considération et proposent que l'Assemblée générale des Nations Unies organise une réunion de haut niveau sur ces maladies. Au cours de la table ronde ministérielle organisée par l'OMS sur cette question, plusieurs pays s'efforcent d'obtenir un soutien aux fins de l'intégration d'indicateurs sur les maladies non transmissibles dans les principaux systèmes de suivi et d'évaluation aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Une déclaration ministérielle est ensuite adoptée, dans laquelle les ministres lancent un appel en faveur d'une action urgente en vue de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles et du Plan d'action y relatif.
Novembre 2009	Les chefs d'État et de gouvernement des pays du Commonwealth, réunis à Port-of-Spain du 27 au 29 novembre, publient une déclaration sur l'action visant à lutter contre les maladies non transmissibles dans le cadre du Commonwealth.
Mai 2010	À sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte à l'unanimité la résolution 64/265 sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Cette résolution est présentée par 78 États Membres, ainsi que par le Cameroun au nom du Groupe des États d'Afrique.
Septembre 2010	Dans le document final de la réunion plénière de haut niveau organisée pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement, les chefs d'État et de gouvernement s'engagent à renforcer « l'efficacité des systèmes de santé et des interventions éprouvées, pour faire face à l'évolution des problèmes de santé, notamment à l'incidence accrue des maladies non transmissibles » et de mener « une action concertée et coordonnée aux niveaux national, régional et mondial pour apporter une solution aux problèmes posés, notamment pour le développement, par les maladies non transmissibles ».

= = =